

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 13 FEVRIER 2012
DELIBERATION N°2012-11

OBJET : Budget 2012. Plafond d'emploi

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,


DECIDE

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER par 12 voix pour et 4 abstentions le plafond d'emplois modifié (2011 emplois)

Fait à Tours, le 14 février 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT